

## Communiqué

### **Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale Audition de l'ADH dans le cadre de l'étude sur « la chirurgie ambulatoire »**

Paris, le 10 juillet 2019 - Dans le cadre la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) de l'Assemblée nationale, les rapporteurs Mme Nadia Ramassamy et M. Marc Delatte (députés), qui conduisent actuellement une étude sur « la chirurgie ambulatoire » ont souhaité entendre l'Association des Directrices et des Directeurs d'Hôpital. Sophie Beaupère, vice-présidente de l'ADH, s'est donc rendue le mardi 02 juillet au Palais Bourbon pour présenter les positions de l'Association, ainsi que les nécessaires conditions de réussite à la mise en œuvre de ce « virage ambulatoire » fixé par le ministère de la Santé.

**Pratique moderne et innovante, la chirurgie ambulatoire repense en profondeur les approches médicales, organisationnelles et structurelles.** Autorisée depuis 1992, elle a connu un bond en avant ces dix dernières années, sous l'effet de l'amélioration des techniques chirurgicales et grâce à un soutien politique fort et à des incitations tarifaires. Un effort majeur des établissements de santé a été réalisé pour développer la chirurgie ambulatoire, que ce soit en termes de réorganisation du parcours, de formation des professionnels, mais également en termes d'adaptation des locaux et d'investissements. **Mais force est de constater que la satisfaction des patients peut encore être améliorée.** Dans le cadre de l'enquête esatis nationale consacrée pour la première fois en 2018 au parcours en chirurgie ambulatoire, 76% des personnes interrogées dans le cadre l'ambulatoire se disent satisfaites par leur expérience en chirurgie ambulatoire, en revanche 68% d'entre elles considèrent l'organisation de la sortie insuffisante.

**L'ADH a, en outre, tenu à préciser que l'objectif des 70% d'ambulatoire en 2022 restait très ambitieux au regard des freins qui subsistent et des efforts qu'il reste à mettre en œuvre.**

**Tout d'abord, l'atteinte de cet objectif ne pourra se faire que s'il existe une personnalisation des parcours de soins poussée.** Certaines pathologies entraînant par exemple une dégradation de l'état de santé général ou des interventions particulièrement lourdes nécessitent un temps d'hospitalisation minimum. Il est nécessaire dans ce cas de développer le J0 (prise en charge le jour même de l'arrivée) en complément de l'ambulatoire.

**Plus généralement, l'optimisation de la prise en charge et l'obtention d'un taux de satisfaction élevé des patients nécessitent plusieurs conditions de réussite:**

- une information adaptée aux individus (développement de supports permettant une information simplifiée) ;
- le développement de la coordination des parcours grâce à des nouveaux métiers et au recours accru des infirmières expertes ;
- l'adaptation des parcours de soins par pathologie mais aussi par type de population notamment parce que le lien avec la ville est aujourd'hui plus développé ;

---

#### Contact :

Elodie Doreau / Responsable de la communication et des affaires générales  
T. 01 45 65 76 92 - Mob. 06 28 46 35 81 - e-mail. [permanence-adh@ghu-paris.fr](mailto:permanence-adh@ghu-paris.fr)

- une collaboration de l'ensemble des professionnels de la « chaîne » du parcours de soins, en impliquant les aidants et en développant des solutions de répit pour éviter l'épuisement de chacun des acteurs.

**Par ailleurs, il semble indispensable que la poursuite de cet objectif se fasse dans de bonnes conditions** afin de ne pas compromettre les équilibres sociaux et financiers des établissements de santé aujourd'hui fragiles. L'effort mené par les professionnels pour développer l'ambulatoire et le JO (arrivée le jour même) a été majeur avec la mise en place d'organisation à flux tendus dans des délais courts. En même temps, les professionnels des secteurs concernés expriment le fait que ces nouvelles organisations sont porteuses de sens dans la mesure où elles développent une meilleure qualité de prise en charge.

**Enfin, l'ultime condition selon l'ADH serait que l'exercice de cette pratique n'ait pas comme conséquence une nouvelle compression tarifaire pour les établissements de santé sur les autres activités.** Il n'est pas nécessaire de rappeler que les établissements de santé ont fait des efforts considérables de gains de productivité et que le climat social y est très tendu.

**Pour autant, le développement de la chirurgie ambulatoire comme d'autres modifications d'organisation permettent d'être moins hospitalo-centrés et de préfigurer une médecine plus efficiente.** On peut citer entre autres la réhabilitation précoce post chirurgie, l'immunothérapie, les chimiothérapies orales et la prévention des seconds cancers en cancérologie. Toutes ces évolutions permettent de renforcer les liens avec l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et les professionnels libéraux.

**Pour conclure, la prise en charge en ambulatoire est un reflet des enjeux pour les établissements de santé sont au-delà de l'ambulatoire : l'équilibre entre les objectifs financiers, la soutenabilité budgétaire et la nécessaire préservation des conditions de travail des professionnels ainsi que la capacité à fidéliser des professionnels experts. L'ambulatoire exige en terme d'organisation des plateaux rodés avec des moyens dédiés et un personnel hospitalier formé. Pour autant, le modèle financier doit encore évoluer, notamment concernant par exemple les hôtels hospitaliers qui peuvent être un levier intéressant pour développer l'ambulatoire et constituer une alternative à l'hospitalisation.**

Vincent Prévotau,  
Président de l'ADH  
et Sophie Beaupère,  
Vice-présidente de l'ADH

**Vidéo accessible sur le site de l'Assemblée nationale :** [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7902242\\_5d1b63654aab8.mecss--audition-de-l-adh-et-du-chu-2-juillet-2019](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7902242_5d1b63654aab8.mecss--audition-de-l-adh-et-du-chu-2-juillet-2019)

**Contact :**

---

Elodie Doreau / Responsable de la communication et des affaires générales  
T. 01 45 65 76 92 - Mob. 06 28 46 35 81 - e-mail. [permanence-adh@ghu-paris.fr](mailto:permanence-adh@ghu-paris.fr)